



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 juillet 2024

**Délibération n°2024058**

Date de convocation : 02/07/2024

Membres en exercice : 29  
Votants : 26

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 12/07/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire.

**Présents :** Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Sabine BONVIN Adjoint, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Jérôme DEMOTIER, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Christiane PICARD, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Marc GELEDAN, Cédric MAURIN, Conseillers.

**Excusés :**

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN  
Marc GELEDAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL  
Cyril FLOURET pouvoir à Nicolas PAGET  
Paul CHRISTIN pouvoir à Xavier MOUREAU  
Caroline FAYOL pouvoir à Alexandra CAMBON  
Christiane PICARD pouvoir à Anne-Marie PONS

**Absents :**

José MARTINEZ  
Catherine ZDYB  
Marjorie BOUCHON  
**Secrétaire de Séance :**  
Alexandra CAMBON

**FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2024 n°01**

Un trop perçu de subvention de 6438,40 € au Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (SMOP), provenant d'un montant versé trop important de ce dernier (reprenant une convention signée le 12/10/2021, et titré ensuite), se doit d'être remboursé.

La décision modificative 2024 n°01 est ainsi proposée au vote de l'assemblée délibérante pour permettre l'ouverture du crédit à l'article correspondant dans la section investissement pour régulariser le trop-perçu de la part du SMOP.

Cette décision modificative permettra par ailleurs de modifier l'imputation d'une fiche d'inventaire.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de voter la décision modificative n°1 d'un montant total de 1 219,92 € en section d'investissement dont les mouvements sont retranscrits dans le tableau annexé à la présente délibération.

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant les prévisions budgétaires 2024 et leurs réalisations.

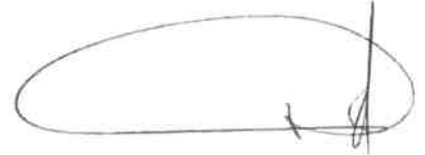
Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint aux Finances et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative - DM N° 1 de 2024.
- **Autorise** Monsieur Le Maire, le cas échéant le Maire-Adjoint, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Président de séance  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.

84039 Code INSEE	MAIRIE DE COURTHEZON BUDGET PRINCIPAL	DM n°1 2024
---------------------	--	-------------

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2128-020 : Autres agencements et aménagements	0,00 €	1 219,92 €	0,00 €	0,00 €
R-2313-020 : Constructions (en cours)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 219,92 €
<b>TOTAL 441 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 219,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 219,92 €</b>
D-1328-020 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	6 438,40 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 438,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-020 : Constructions (en cours)	6 438,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>6 438,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 438,40 €</b>	<b>7 658,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 219,92 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 219,92 €</b>		<b>1 219,92 €</b>